

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

- Convention d'occupation du domaine public de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort en vue de l'exploitation d'une laverie en résidence -

Règlement de Consultation

La date limite de remise des offres est fixée au Vendredi 29 août 2025 à 12h00

Sommaire

1 OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 IDENTIFICATION DES PARTIES	3
1.2 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2 CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
2.1 PROCEDURE DE PASSATION.....	3
2.2 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
2.3 DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
2.4 VISITE DU SITE.....	4
2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.6 ABANDON DE LA PROCEDURE.....	4
3 PRESENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
3.1 MODALITES DE REMISE DES OFFRES	4
3.2 CONTENU DES PLIS	5
4 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	6
4.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	6
4.2 NEGOCIATION.....	6
5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7
6 VOIES ET DELAIS DE RECOURS.....	7

1 OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 IDENTIFICATION DES PARTIES

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) est un établissement public d'enseignement et de recherche sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Elle se répartit sur deux sites géographiquement distincts :

Site de Maisons-Alfort 7, avenue du General de Gaulle 94700 Maisons-Alfort	Site de Goustranville RD 675 Goustranville 14430 Dozule
--	--

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur le choix d'un occupant du domaine public qui sera autorisé pour une durée de 6 ans, à compter de la date de notification de la convention, à exercer une activité de laverie en résidence étudiante sur le site de Maisons-Alfort.

Cette consultation suit le régime général d'attribution des Autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public (AOT), tel que défini au Code général de la propriété des personnes publiques.

La mise à disposition des locaux se fait au terme d'une Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels et n'ouvrant droit à aucunes dispositions relatives aux baux commerciaux.

L'ensemble des droits et des obligations respectifs des Parties sont décrits dans le projet de convention d'AOT annexé.

2 CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

2.1 PROCEDURE DE PASSATION

Procédure de sélection préalable à l'occupation du domaine public, réalisée conformément aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publique.

2.2 MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)

www.marches-publics.gouv.fr

2.3 DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le projet de convention d'occupation domaniale ;
- Le descriptif technique laverie résidence A_2507010;
- Les plans du local (plan actuel et plan envisagé après travaux conduits par l'EnvA).

2.4 VISITE DU SITE

Le candidat peut demander une visite technique des lieux et poser ses questions via l'espace « Echange avec l'organisme » de la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours (4 mois) à compter de la date limite de réception des offres.

2.6 ABANDON DE LA PROCEDURE

L'EnvA se réserve, en tant que besoin, la possibilité de déclarer la consultation sans suite.

Dans ce cas les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité ni au remboursement des frais inhérents à la préparation de l'offre.

3 PRESENTATION DES PROPOSITIONS

3.1 MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil du pouvoir adjudicateur : www.marches-publics.gouv.fr;

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil du pouvoir adjudicateur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil du

pouvoir adjudicateur. La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil du pouvoir adjudicateur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur se font de manière électronique via le profil du pouvoir adjudicateur. Les candidats sont invités à alerter le pouvoir adjudicateur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil du pouvoir adjudicateur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil du pouvoir adjudicateur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil du pouvoir adjudicateur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

3.2 CONTENU DES PLIS

Pour la candidature :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de la convention, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles
Références	Liste des principaux clients fournis
Capacité professionnelles	Certification qualité, manuel et plan d'assurance qualité et/ou toute autre pièce permettant de s'assurer de la qualité de la prestation
Assurances	Attestations d'assurances professionnelles en cours de validité (RC) mentionnant les activités couvertes, les montants de garantie et les principales exclusions

Pour l'offre :

Document	Descriptif
Mémoire technique	Un mémoire présentant les modalités de fonctionnement de la laverie et les prestations proposées aux résidents ;
Proposition visuelle	Une ou deux propositions visuelle d'aménagement du local adapté à son format et au carrelage sol existant ;
Proposition financière	Une proposition tarifaire et de redevance

4 JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

4.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères ci-après.

A - Valeur technique sur 80	Points
Modalités de fonctionnement et qualité des prestations proposés aux résidents	80
B - Valeur économique sur 20	Points
Valeur financière de l'offre : présenter l'offre la plus avantageuse économiquement en proposant un niveau de redevance variable (pourcentage calculée sur le chiffre d'affaires) et une grille tarifaire adaptée aux moyens des utilisateurs (étudiants).	20

4.2 NEGOCIATION

L'EnvA se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sous la forme d'échanges électroniques et/ou auditions des candidats. Les modalités (audition, séance à distance) seront précisées aux candidats.

L'EnvA pourra négocier avec le nombre de candidats qu'il souhaite.

Les négociations pourront porter sur l'ensemble des aspects de l'offre remise par les candidats et en particulier sur l'offre, les aspects techniques ou financiers.

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les informations données aux candidats ne pourront être de nature à avantager certains d'entre eux. L'EnvA ne pourra révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation,

sans l'accord de celui-ci.

5 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au pouvoir adjudicateur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via la PLACE. Une réponse sera alors adressée, via la plateforme, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

6 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Melun

43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77000 Melun

Téléphone : 01 60 56 56 30

Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr

Télécopie : 01 60 56 56 10

Site internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>